



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1392 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 21 janvier 2002, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) jusqu'au 20 mai 2002. Le présent rapport étudie les activités de l'ATNUTO depuis mon dernier rapport, en date du 17 janvier 2002 (S/2002/80 et Corr.1)¹. Il comprend aussi de nouvelles propositions précises concernant le mandat et la structure d'une opération de maintien de la paix complémentaire après l'indépendance.

II. Phase finale avant l'indépendance

2. Le présent rapport marque la fin d'une étape importante du processus conduisant à l'indépendance, qui durant les deux années et demie écoulées a permis au Timor oriental de passer d'un état de dévastation généralisé à la mise en place des fondements nécessaires à l'administration d'un nouveau pays et au relèvement des infrastructures de base à même d'appuyer l'activité économique et sociale. Au cours des trois derniers mois, de nouveaux progrès ont été faits touchant à la consolidation de structures politiques et institutionnelles de la nouvelle nation, avec l'adoption d'une Constitution, l'élection du premier Président du pays et le transfert de la plupart des fonctions exécutives et opérationnelles aux Est-Timorais, ce qui ouvre la voie à l'indépendance du pays le 20 mai 2002.

3. Toutefois, comme noté dans mon précédent rapport, un certain nombre de questions qui posent des problèmes à court et à moyen terme au niveau de la sécurité et de la stabilité du nouvel État n'ont pas encore été pleinement réglées et elles n'auraient pas pu l'être. Ces questions vont de la démarcation de la frontière, du retour des réfugiés et de la réglementation des activités commerciales dans la zone frontalière jusqu'au renforcement des structures gouvernementales naissantes, y compris l'institution de maintien de l'ordre et le système judiciaire, ainsi que la consolidation du cadre de développement économique et social. Il est par conséquent essentiel que la communauté internationale reste engagée au Timor oriental pour un certain temps après l'indépendance afin d'assurer la stabilité et de

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



faire fond sur les réalisations de l'ATNUTO.

A. Évolution politique

Adoption de la Constitution

4. Le 22 mars 2002, lors d'une cérémonie solennelle à laquelle ont assisté de hauts responsables du deuxième gouvernement de transition, des représentants de la société civile, des chefs religieux, les deux candidats à la présidence, Francisco Xavier do Amaral et Kay Rala Xanana Gusmão, ainsi que mon Représentant spécial et Administrateur transitoire, Sergio Vieira de Mello, l'ensemble des 88 membres de l'Assemblée constituante ont signé le texte de la Constitution de la République démocratique du Timor oriental, qui entrera en vigueur le 20 mai 2002. Les dirigeants de tous les partis ont exprimé leur soutien, plaçant l'unité nationale au-dessus des intérêts partisans.

5. La Constitution institue un État démocratique unitaire fondé sur la primauté du droit et le principe de la séparation des pouvoirs. La Constitution prévoit aussi un Président de la République élu, un Parlement national élu et un pouvoir judiciaire indépendant. Le texte constitutionnel honore les anciens combattants qui ont participé au mouvement de libération nationale et reconnaît le rôle de l'Église. La Constitution établit le portugais et le tetum comme langues officielles. Elle prévoit aussi que le district de Oecussi aura un statut administratif spécial, tandis que l'île Atauro bénéficiera d'un statut économique spécial.

6. La signature de la Constitution est l'aboutissement de six mois d'intenses discussions. L'Assemblée constituante, dans le cadre de ses travaux, a reçu des conseils de différents groupes de la société est-timoraise, de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres, d'organisations non gouvernementales, ainsi que de consultations publiques tenues dans les 13 districts. L'Assemblée constituante a adopté le texte final par 72 voix contre 14, avec une abstention (et un absent) à l'issue d'un vote par appel nominal. Cette tâche accomplie, l'Assemblée constituante s'est transformée en Assemblée législative et est devenue la première législature du pays indépendant.

Premières élections présidentielles

7. Les premières élections présidentielles du Timor oriental se sont déroulées le 14 avril 2002. Les deux candidats présidentiels, M. do Amaral et M. Gusmão avaient été nommés candidats par deux et neuf partis politiques, respectivement. Le principal parti de la législature, le Front révolutionnaire pour un Timor oriental indépendant (Fretilin), n'a pas nommé de candidat ni appuyé officiellement un des deux candidats, conseillant à ses membres de choisir librement selon leur conscience. Le jour du scrutin, comme la campagne de quatre semaines qui l'a précédé, a été calme, ordonné et sans incident notable. Le décompte des bulletins de vote est en cours et le résultat sera annoncé prochainement – le résultat officiel devrait être connu le 17 avril et le résultat certifié sera annoncé le 21 avril. Le premier Président de la République démocratique du Timor oriental prendra ses fonctions le 20 mai.

8. La Commission électorale indépendante a préparé les élections du 14 avril de façon efficace, le personnel est-timorais jouant un rôle majeur. Pour la première

fois, tous les responsables des opérations électorales au niveau des districts étaient est-timorais, de même que la moitié des 300 responsables des opérations électorales au niveau des sous-districts, et nombre des membres du personnel au siège national à Dili, y compris une équipe de formation entièrement composée d'Est-Timorais. Environ 6 000 scrutateurs est-timorais se sont joints au personnel national et international. Ainsi, un ensemble d'Est-Timorais bien formés et expérimentés sera disponible lors des prochaines élections.

Activités du Conseil des ministres

9. Durant la période considérée, le Conseil des ministres est-timorais a continué à exercer au jour le jour les fonctions exécutives qui avaient été déléguées par l'Administrateur transitoire et à adopter des mesures sur des questions fort diverses, dont le recrutement de fonctionnaires, la santé, la rénovation des écoles, l'approvisionnement en électricité et le reboisement. Le Conseil continue de tenir des réunions ouvertes dans tous les districts.

10. Entre autres décisions, le Conseil a décidé que le Timor oriental poserait sa candidature à l'Organisation des Nations Unies, au Groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Une demande à cette fin a été présentée à cette dernière organisation le 22 février. Le Conseil a approuvé des mesures pour la révision et la traduction des textes officiels relatifs à l'ATNUTO dans les langues officielles du Timor oriental et a lancé un projet visant à développer la langue nationale, le tetum. Les Ministres étudient actuellement les règles et directives de l'ATNUTO, à la lumière de la Constitution du Timor oriental, en vue de leur adoption par la législature nationale à l'indépendance.

Préparatifs de la journée de l'indépendance

11. Une célébration à l'échelle du pays est prévue pour marquer l'indépendance du Timor oriental le 20 mai 2002. Le programme officiel de la journée de l'indépendance commencera dans la soirée du 19 mai. À minuit ce jour-là, le drapeau des Nations Unies sera descendu et le drapeau du Timor oriental hissé. Le nouveau Président prendra ses fonctions le 20 mai.

B. Administration publique pour un Timor oriental indépendant

12. La création d'une fonction publique est-timoraise a été un des aspects les plus délicats du mandat de l'ATNUTO. On se rappellera que les archives publiques ont été détruites ou emportées et qu'un grand nombre des fonctionnaires expérimentés, y compris certains qui étaient est-timorais, sont partis à la suite de la consultation populaire tenue le 30 août 1999. L'établissement d'une administration publique professionnelle et efficace demeurera un problème majeur au cours des prochaines années.

13. Le recrutement, la formation et le renforcement des capacités ont duré beaucoup plus longtemps que prévu. À ce jour, près de 11 000 fonctionnaires ont été recrutés en vue de pourvoir 15 000 postes approuvés, y compris des postes du service de la police du Timor oriental et de la Force de défense du Timor oriental. Ces chiffres sont importants, mais les nominations concernent principalement les niveaux inférieurs et moins de 50 % des postes de cadre ont été pourvus jusqu'à présent. Le recrutement insuffisant aux niveaux supérieurs peut être imputé en

grande partie à l'insuffisance de candidats qualifiés, mais cela a été aussi aggravé par des problèmes institutionnels (y compris un personnel insuffisant et une rotation importante) au niveau de la Commission de la fonction publique et des emplois publics. L'ATNUTO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collaborent étroitement en vue d'identifier des candidats qualifiés qui travailleront avec le Gouvernement dans le cadre de la mission de suivi en vue de faire face au manque de capacités en place au moyen de la formation et de l'encadrement.

14. Un programme décennal d'ensemble pour la gouvernance et le développement des secteurs publics a été élaboré par l'ancien organisme national de planification et de développement (à présent la Commission de la planification) et le PNUD et approuvé par la réunion des donateurs tenue à Canberra en juin 2001, ainsi que par le Cabinet de transition. Les donateurs ont depuis lors exprimé leur intérêt pour la fourniture d'un appui bilatéral à plus de 80 % des projets individuels qui sont considérés comme critiques pour la réussite de la transition administrative. Cependant, l'approbation finale dépend d'une décision du Conseil des ministres. Il est crucial d'agir rapidement pour maintenir l'élan imprimé, la confiance des donateurs et préserver l'efficacité sur le long terme de l'administration est-timoraise.

15. Au niveau local, les fonctionnaires est-timorais assument à présent la pleine responsabilité de la prise de décisions et de l'administration quotidienne des districts, tandis que le rôle de l'Organisation des Nations Unies, du fait de la réduction du personnel international, est passé depuis 2001 d'une gestion active à la formation, la fourniture de conseils et un appui à la planification et à la coordination intersectorielle. Toutefois, les administrations de district continuent d'avoir besoin d'être renforcées. Le Ministre de l'administration intérieure recommande des moyens de déléguer l'autorité aux fins de la prise de décisions aux communautés locales, en particulier concernant l'allocation des ressources et les différends en matière de biens mobiliers au niveau local.

Affaires étrangères

16. Le 25 février 2002, mon Représentant spécial, le Ministre principal Mari Alkatiri et le Ministre d'État chargé des affaires étrangères, M. José Ramos-Horta, ont tenu des discussions avec le Gouvernement indonésien à Denpasar. Ensuite, le 26 février, des discussions trilatérales se sont déroulées avec l'Indonésie et l'Australie, au cours desquelles mon Représentant spécial a signé avec le Ministre indonésien des affaires étrangères, Hassan Wirayuda, deux arrangements sur l'établissement de liaisons postales entre les deux pays et d'un service commercial d'autocars entre l'enclave d'Oecussi et les autres districts du Timor oriental. Un accord plus général sur le commerce frontalier et les mouvements transfrontières devrait être conclu prochainement. Les parties ont décidé aussi de renforcer la coopération dans le domaine judiciaire et de commencer en avril 2002 le processus de démarcation de la frontière terrestre. J'estime que ces progrès importants des négociations bilatérales sont encourageants et attends avec impatience l'application prochaine des accords conclus.

Justice

17. Les problèmes rencontrés dans le développement du secteur juridique continueront de retenir l'attention après l'indépendance. Des difficultés considérables subsistent, du fait du manque de personnel national expérimenté, des ressources limitées et des barrières linguistiques, en particulier du fait que quatre langues sont utilisées dans les tribunaux.

18. L'absence de structure d'appui administratif efficace, ajoutée aux retards intervenus dans le recrutement, a fait que seulement un des deux groupes spéciaux sur les crimes graves est opérationnel, et de plus, depuis octobre 2001, il n'a jamais été possible d'atteindre le quorum à la Cour d'appel à la suite du départ de deux juges internationaux. Au cours des derniers mois, l'absence d'un président de la Cour d'appel, chargé de la supervision de la Cour, a encore plus entravé l'administration de la justice, ce qui s'est traduit par des retards dans les appels concernant les crimes graves et ordinaires, y compris les affaires dans lesquelles les requérants restent en détention. La détention prolongée sans procès a, entre autres facteurs, conduit les prisonniers à la prison de Becora à Dili, à organiser une protestation non violente les 18 et 19 mars 2002. Une protestation similaire s'est déroulée à la prison de Gleno, à Ermera, le 22 mars. L'administration de la justice en dehors de Dili continue aussi de poser des problèmes du fait de l'insuffisance de l'appui administratif en dehors de Dili, question qui préoccupe les collectivités locales et la police. Le Ministre de la justice propose de créer des greffes de tribunal au moins dans les districts de Baucau et Oecussi. Il faut espérer que cela pourra contribuer au développement de l'administration de la justice en dehors de Dili.

19. Toutes ces difficultés ont manifestement nuit à l'efficacité du système judiciaire, au moment précis où il est essentiel que les Est-Timorais aient confiance dans le système judiciaire naissant. Pour réduire immédiatement les retards critiques dans les appels, mon Représentant spécial a publié un ordre exécutif transférant deux juges internationaux des groupes spéciaux à la Cour d'appel, à titre temporaire. L'ATNUTO recrute un chef de juridiction pour les groupes spéciaux qui fournira un appui à la planification et aux aspects opérationnels des travaux des groupes et elle envisage un arrangement analogue pour la Cour d'appel et les tribunaux de district. En vue de renforcer le principe de la nomination indépendante des juges, l'ATNUTO fournit aussi un appui à la Commission des services judiciaires transitoires qui est responsable du recrutement, de l'évaluation, de la discipline et du renvoi des juges. Pour faire face au déséquilibre actuel entre procureurs et avocats de la défense, en particulier dans les procès concernant les crimes graves, l'ATNUTO cherche à créer un service d'assistance juridique à titre prioritaire et discute des modèles avec le Ministère de la justice en vue d'assurer une certaine cohérence avec les plans du gouvernement pour la période suivant l'indépendance.

20. Un programme de médiation pour les différends fonciers est à présent opérationnel. Toutefois, conformément à la décision de la première Administration transitoire tendant à attendre jusqu'à l'indépendance, aucune décision n'a été prise concernant les questions politiques essentielles relatives aux différends portant sur la propriété foncière, la reconstruction du cadastre, la reconnaissance des droits fonciers découlant des administrations portugaises et indonésiennes ou l'existence de droits fonciers pour les personnes et les sociétés qui ne sont pas d'origine est-timoraise. À cette étape, des demandes antagoniques relatives à la propriété foncière ne peuvent être résolues par les tribunaux déjà surchargés. En l'absence de fondement juridique clair pour les titres et l'usage foncier, les questions de propriété foncière continueront de poser des problèmes après l'indépendance. Le règlement de

revendications foncières concurrentes dépend des dispositions constitutionnelles relatives à la propriété foncière, en particulier s'agissant de la définition de la citoyenneté en vue de déterminer qui peut légitimement posséder des terres au Timor oriental. Ce manque de clarté concernant la propriété foncière est un facteur important qui entrave les investissements étrangers.

Service de police du Timor oriental

21. Le Service de police du Timor oriental a été créé le 27 mars 2000. À ce jour, l'École de police a formé 1 552 policiers, dont près de 20 % de femmes. Deux cent quarante-huit cadets timorais sont par ailleurs actuellement en formation. L'effectif global prévu est de 2 830 policiers, le Gouvernement envisageant d'affecter au Service de police des agents des services de douane et d'immigration. La formation spécialisée des policiers s'est accélérée, notamment dans le cadre d'un programme de renforcement des grades moyens et supérieurs ainsi que dans les domaines des droits de l'homme et de la gestion des troubles civils.

22. Comme indiqué ci-dessous à la section III, les policiers sont envoyés dans les districts placés sous la supervision de la police des Nations Unies dès que leur formation de base est terminée. La responsabilité des opérations de police au jour le jour sera confiée au Service de police du Timor oriental au niveau du district, une fois que ses membres auront obtenu leur brevet et que le district aura été accrédité. L'Organisation suivra continuellement le bon déroulement des activités. Le plan de développement prévoit que les effectifs du Service de police seront au complet dès juin 2003. Pour autant que ses membres sont dûment brevetés et que le district est accrédité, le Service de police assumera l'entière responsabilité des opérations de police en janvier 2004, la police des Nations Unies conservant un rôle consultatif. Jusque-là, les deux services de police resteront placés sous l'autorité d'un chef de la police recruté sur le plan international.

Force de défense du Timor oriental

23. Les 500 membres du 1er bataillon d'infanterie de la Force de défense du Timor oriental poursuivent leur formation à Los Palos, dans le district de Lautem. Le recrutement a commencé au centre de formation de Metinaro dans le district de Dili pour le 2e bataillon et pour les unités d'appui. L'entraînement des membres de la nouvelle composante maritime se poursuit également à Port Hera, dans le même district. L'effectif total prévu est toujours de 1 500 militaires de carrière, auxquels s'ajoutent 1 500 soldats de réserve.

24. On s'emploie à planifier et budgétiser la création d'un ministère de la défense, dont le rôle sera de fournir des conseils en matière de politique de défense et d'assurer le contrôle civil indispensable à la gestion à long terme de la Force. À mesure que ce ministère se développera, il prendra en charge les fonctions de l'actuel Bureau de la création de la Force de défense. Mon Représentant spécial désignera bientôt un secrétaire d'État à la défense qui relèvera de lui jusqu'à l'indépendance, comme la Force elle-même pour tout ce qui a trait aux grandes orientations et pour les questions opérationnelles.

25. Le développement de la Force a été financé grâce à une aide bilatérale et au moyen de contributions de donateurs. Mais pour la rendre pleinement opérationnelle, comme elle devrait l'être en janvier 2004, il faudra intensifier les

activités de formation et obtenir une aide accrue des donateurs, afin de financer notamment des dépenses d'équipement, jusqu'à l'indépendance et bien au-delà.

C. Création d'un climat de sécurité stable

Sécurité

26. Au cours de la période considérée, la robuste présence de la composante militaire de l'ATNUTO a continué de garantir un climat de sécurité stable. Toutefois les informations faisant état de fusillades, de fusées éclairantes et d'explosions au voisinage de la ligne de coordination tactique – ligne de démarcation dont sont convenus l'ATNUTO et les forces armées indonésiennes en attendant qu'un accord officiel intervienne sur le tracé de la frontière – se multiplient. Certains de ces incidents sont imputables à des éléments appartenant à des milices, qui demeurent actifs au Timor occidental, mais d'autres, qui se sont multipliés, seraient le résultat d'opérations militaires et d'activités de chasseurs de trafiquants.

27. Mais les activités des milices ont diminué, du fait des bonnes relations de coopération qui existent entre les forces armées indonésiennes et la force de maintien de la paix de l'ATNUTO. Selon l'Administration transitoire, les milices dures constituent encore une menace. Pas plus tard que le 9 mars dernier, une patrouille de l'ATNUTO a essuyé des coups de feu près de la ligne de coordination tactique. On n'a pu déterminer ni l'identité ni les intentions des tireurs.

28. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/2002/80 et Corr.1), des marchés illégaux continuent d'opérer près des frontières et certains d'entre eux deviennent si grands qu'il est difficile d'y effectuer des patrouilles et de les gérer. Selon certaines informations, des éléments soupçonnés d'appartenir à des milices y extorqueraient de l'argent aux négociants. Ces activités illégales seront plus faciles à contrôler lorsque le Timor oriental et l'Indonésie se seront mis d'accord sur le tracé de la frontière. Une opération de reconnaissance conjointe – première phase de la démarcation – aurait dû être menée en février dernier mais elle a été repoussée au 20 avril 2002, en raison de difficultés techniques.

Retours de réfugiés

29. Le sort des réfugiés est-timorais en Indonésie a été l'une des retombées les plus tragiques des actes de violence de 1999, mais le rythme des retours s'accélère de façon très encourageante après avoir progressé lentement pendant quelques mois. Il n'en reste pas moins que des dizaines de milliers de réfugiés se trouveront encore au Timor occidental au moment où le Timor oriental accédera à l'indépendance.

30. Une équipe de liaison est-timoraise pour la réconciliation et le rapatriement a été formée; composée de représentants du Ministre principal Alkatiri, de M. Gusmão et de mon Représentant spécial, elle a pour tâche de coordonner les efforts déployés par l'ATNUTO et le deuxième Gouvernement de transition pour inciter les réfugiés à rentrer chez eux. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de faciliter les visites sur place et les réunions de réconciliation à la frontière. Pour contribuer à rétablir la confiance, on a lancé, au Timor occidental, une campagne d'information sur les procédures judiciaires applicables aux réfugiés soupçonnés d'avoir commis des infractions en 1999, qui rentreraient chez eux.

31. En mars 2002, les réfugiés ont été particulièrement nombreux à rentrer, puisque leur nombre est monté à 3 680, chiffre record pour un seul mois depuis le début de l'année 2000. Cette augmentation résulte de divers facteurs – le fait que le Gouvernement indonésien ait mis fin à l'aide alimentaire, la fréquence accrue des visites de part et d'autre de la frontière, l'intérêt suscité par l'élection présidentielle et les projets de célébration de l'indépendance – mais elle traduit aussi, de manière générale, la confiance qu'inspire la situation au Timor oriental ainsi que l'optimisme que suscite la perspective de l'indépendance. M. Gusmão s'est rendu dans des camps de réfugiés au Timor occidental le 4 avril et sa visite a déclenché une vague de retours encore plus massive, si bien qu'on évalue à près de 10 000 le nombre de réfugiés qui sont rentrés chez eux depuis le début de 2002. À ce jour, 202 000 réfugiés ont déjà regagné leurs foyers. Le HCR estime qu'il en reste encore plus de 50 000 au Timor occidental.

32. Le Gouvernement indonésien a cessé de distribuer des vivres dans les camps le 1er janvier 2002, mais, à la suite d'informations faisant état de malnutrition, il a recommencé à la mi-mars à aider les groupes les plus vulnérables à titre provisoire. Parallèlement, il a proposé de repousser jusqu'à la fin d'août 2002 la date limite qu'il avait fixée pour le rapatriement assisté des réfugiés est-timorais se trouvant dans des camps au Timor occidental. Ces réfugiés pourront ainsi décider s'ils souhaitent retourner au Timor oriental une fois que celui-ci sera devenu indépendant – le 20 mai – ou être réinstallés en Indonésie. Le Gouvernement indonésien a accepté de verser des arriérés de retraite aux anciens fonctionnaires et agents de police et militaires indonésiens se trouvant au Timor oriental jusqu'à l'indépendance. J'espère vivement que ces versements commenceront avant l'indépendance. Un fonds d'indemnité spéciale a été créé pour indemniser les anciens fonctionnaires de la perte des retraites et traitements auxquels ils auraient droit ultérieurement, de sorte que les versements effectués en Indonésie ne découragent les retours.

Commission réception, vérité et réconciliation

33. La Commission réception, vérité et réconciliation a été créée pour faciliter la réconciliation tout en respectant la justice. Elle s'efforcera d'établir la vérité au sujet des violations des droits de l'homme qui ont eu lieu entre 1974 et 1999, et d'appuyer l'accueil et la réinsertion des auteurs de délits mineurs dans le cadre de dispositifs de proximité. Depuis que ses membres ont prêté serment, le 21 janvier 2002, la Commission a collaboré à la recherche de la vérité avec des collectivités locales dans deux régions. Elle a également donné des informations précises sur son rôle aux communautés de réfugiés au Timor occidental. À la fin de son mandat – qui est de deux ans –, la Commission présentera au Gouvernement un rapport assorti de recommandations en matière de protection des droits de l'homme.

Crimes graves

34. Le Groupe spécial sur les crimes graves a poursuivi ses enquêtes sur 10 affaires prioritaires, et à ce jour, 35 actes d'accusation – dont 5 afférents à ces affaires – ont été présentés contre 101 personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves en 1999. Treize de ces actes d'accusation portent sur des crimes contre l'humanité et 44 personnes ont déjà été arrêtées. Au cours de la période considérée, deux autres mises en accusation pour crimes contre l'humanité ont été déposées contre 18 hommes, notamment le chef de milice Eurico Guterres et un

autre commandant de milice. On pense que les 57 autres suspects se trouvent au Timor occidental ou dans d'autres régions de l'Indonésie. Le Ministre indonésien de la justice a été prié de les appréhender et d'organiser leur transfert, sans résultat jusqu'ici.

35. À ce jour, 15 procès ont été menés à bien par les Groupes spéciaux sur les crimes graves rattachés au tribunal de district de Dili; 22 hommes ont été reconnus coupables et 9 d'entre eux ont fait appel. Dix autres procès sont actuellement en cours, dont six pour crimes contre l'humanité. Les progrès sont lents car le système judiciaire est surchargé. Mais on s'emploie actuellement à recruter des juges sur le plan international ainsi qu'un administrateur judiciaire pour les Groupes spéciaux, ce qui devrait faire avancer les affaires plus rapidement. Les États Membres sont instamment priés de contribuer à cet effort en fournissant des juges et des avocats de l'assistance judiciaire.

Poursuites judiciaires en Indonésie

36. Au cours de la période considérée, une série de rencontres ont été organisées entre le Procureur général du Timor oriental et le Ministre indonésien de la justice, en vue d'améliorer la coopération en ce qui concerne les poursuites engagées contre les responsables des événements de 1999. À la suite de ces rencontres, le Groupe spécial sur les crimes graves de l'ATNUTO à Dili a reçu une équipe composée de trois enquêteurs indonésiens chargés de réunir des éléments de preuve au sujet du meurtre du journaliste néerlandais Sander Thoenes, en 1999. Il faut espérer que de véritables poursuites pourront être engagées très prochainement dans cette affaire.

37. Les premiers procès de personnes soupçonnées d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme au Timor oriental au cours de l'année 1999 ont commencé devant le Tribunal spécial des droits de l'homme à Jakarta. Comme je l'ai indiqué dans un précédent rapport (S/2001/983 et Corr.1), il est regrettable que le Gouvernement indonésien n'ait pas étendu la compétence du tribunal aux crimes commis à un autre moment qu'en avril ou septembre 1999 et ailleurs dans les districts de Liquica, de Dili et de Cova Lima. De ce fait, plusieurs crimes retentissants commis en 1999 ne sont pas du ressort du tribunal. Il faut espérer que le Gouvernement indonésien prendra les mesures nécessaires pour étendre la compétence de ce dernier à tous les crimes commis au Timor oriental de janvier à octobre 1999, dans le domaine des droits de l'homme.

38. Le 7 mars 2002, le Tribunal central de district de Jakarta a condamné à six ans de prison Jacobus Bere, l'une des quatre personnes accusées du meurtre de Leonard Manning, simple soldat appartenant aux contingents néo-zélandais de l'ATNUTO. Les autres accusés ont bénéficié d'un non-lieu le 20 mars. Ces arrêts du Tribunal sont inadéquats et décevants. Il faut espérer qu'il sera fait appel et qu'au bout du compte, justice sera faite.

Sécurité

39. La criminalité déclarée reste faible au Timor oriental. Depuis trois mois, on enregistre toutefois un nombre accru d'accidents de la circulation et on signale une recrudescence de la violence dans la famille. Le 22 janvier 2002, mon Représentant spécial et le Ministre principal ont lancé dans les médias, à l'échelle nationale, une campagne visant à combattre cette forme de violence. Le commissaire de police de l'ATNUTO a sollicité l'aide des pays donateurs pour intensifier la formation

spécialisée des membres des groupes de personnes vulnérables qui sont chargés de s'occuper de tels cas de violence.

40. Une certaine préoccupation a été exprimée au sujet de la signification précise de la clause de la Constitution du Timor oriental qui prévoit la coexistence de la police et « d'autres groupes de sécurité ». De petits groupes de sécurité officieux continuent d'exister à l'intérieur du Timor oriental. L'ATNUTO surveille leurs activités et bien qu'à son avis, ces groupes ne représentent pas une menace véritable à l'heure actuelle, elle continue à suivre de près la situation. Ces groupes rassemblent notamment d'anciens membres des Forces armées pour la libération nationale du Timor oriental (Falintil) qui se sentent exclus du fait qu'ils ne peuvent pas être membres du Service de police du Timor oriental et parce que, à leur avis, on ne leur accorde pas l'importance qu'ils méritent. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) examine la réinsertion de certains anciens combattants dans le cadre de son programme d'aide à la réinsertion des Falintil. Parallèlement, le Gouvernement met actuellement en place un bureau des anciens combattants pour défendre les intérêts de ces derniers et leur faciliter l'accès aux programmes d'assistance du Gouvernement.

D. Développement économique et social

41. D'importants progrès ont été accomplis dans la remise en état de l'infrastructure matérielle et sociale et dans la prestation de services sociaux, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. C'est grâce au Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental et aux autres aides multilatérales et bilatérales qu'une grande partie de ce soutien à la reconstruction et au développement a pu être assurée. La poursuite de l'assistance bilatérale et multilatérale sera nécessaire dans un avenir prévisible pour veiller à ce que l'accent soit maintenant mis sur le renforcement des capacités des institutions nationales afin de pouvoir continuer à fournir des services.

Questions économiques et financières

42. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, la reprise économique du Timor oriental est estimée à 18 % en 2001, l'inflation annuelle étant inférieure à 3 %. Un tassement devrait se produire en 2002 à la suite de la réduction de la présence internationale dans le pays. Les importations passibles de droits sont passées d'une moyenne annuelle de 5,2 millions de dollars par mois à environ 6,6 millions de dollars durant le dernier trimestre de 2001. Lors d'une récente enquête sur les ménages, 87 % des recensés ont déclaré qu'ils avaient maintenant retrouvé ou dépassé le niveau économique atteint avant les troubles violents de 1999. Néanmoins, le Timor oriental indépendant continuera pendant quelque temps de compter parmi les pays les moins développés de la région – quelque 340 000 personnes, soit 41 % de la population totale de 800 000 habitants, vivent au-dessous du seuil de la pauvreté absolue, qui est de 0,55 dollar par jour.

43. Cette reprise est le fruit des efforts vigoureux de reconstruction entrepris grâce au Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental et aux projets bilatéraux. Le Fonds a actuellement huit programmes en cours qui concernent la santé, l'éducation, l'agriculture, le développement communautaire, le développement du secteur privé, les transports et l'énergie, l'eau et l'assainissement et le microfinancement.

44. Le Gouvernement de transition a bien avancé du point de vue des recettes publiques, les sept premiers mois de l'exercice ayant légèrement dépassé les objectifs fixés. Le recouvrement des coûts dans le secteur de l'énergie n'a toutefois atteint que 30 % de son objectif calculé au prorata au milieu de l'exercice. Les progrès en matière de dépenses globales sont satisfaisants bien que l'exécution du budget ait considérablement varié entre les organismes publics et ait été plus lente pour les programmes d'équipement que pour les salaires, les biens et les services.

45. Le Ministère des finances a continué de recevoir un appui substantiel des donateurs bilatéraux et des institutions financières internationales afin de renforcer les systèmes financiers et fiduciaires ainsi que les capacités de son personnel. Le Fonds monétaire international a fourni des conseils et une assistance en ce qui concerne les questions macroéconomiques et les recettes et a appuyé un programme global de renforcement des institutions à l'Office des services bancaires et des paiements. La Banque mondiale a récemment achevé une évaluation des systèmes de gestion des dépenses publiques et recommande des mesures en vue de renforcer ces systèmes. Elle a constaté que la plupart des systèmes déjà en place appliquaient de bonnes pratiques de gestion et disposaient de mécanismes de contrôle solides par rapport aux autres pays ayant un niveau de revenu comparable. La principale difficulté à venir consistera à renforcer les capacités nécessaires pour que le Gouvernement prenne entièrement le contrôle de ces systèmes à moyen terme.

46. Le processus de planification du développement a été officiellement lancé le 21 janvier 2001. La Commission du plan, qui est un organisme entièrement est-timorais comprenant des représentants du Gouvernement et de la société civile, a fixé deux objectifs jumeaux pour le plan de développement : d'une part, encourager une forte croissance économique et, de l'autre, réduire la pauvreté. En sa qualité de chef de la Commission consultative de la société civile, M. Gusmão a organisé une consultation à l'échelle du pays qui s'est achevée en février 2002 et a permis d'atteindre 17 000 hommes et 11 000 femmes. Les résultats préliminaires de cette consultation, qui a été axée principalement sur les objectifs fixés pour 2020, montrent que deux domaines préoccupent essentiellement la population dans le présent et dans l'avenir : l'amélioration de l'éducation et celle de la santé.

47. Le plan de développement national, le cadre budgétaire à moyen terme et le budget annuel pour 2002-03 constitueront les documents de base pour la réunion des donateurs qui doit se tenir à Dili les 14 et 15 mai. Des annonces de contributions seront sollicitées afin d'appuyer le programme du Gouvernement en comblant le déficit financier prévu au cours des trois prochaines années.

Ressources naturelles

48. Les réserves de pétrole et de gaz seront d'une importance critique pour le Timor oriental. L'Accord sur la mer de Timor, conclu le 5 juillet 2001 entre le Gouvernement australien et l'Administration transitoire, contribuera à maintenir et à accroître les avantages acquis à la suite du relèvement social et économique depuis les troubles violents de 1999. Les fonctionnaires est-timorais ont collaboré avec leurs homologues australiens afin de mettre au point le texte et les annexes de cet accord, qui devrait être signé sous forme de traité au moment de l'indépendance.

49. Le Traité régira la production de pétrole du gisement de Bayu-Undan qui devrait entrer bientôt en exploitation. Le Timor oriental recevra les 90 % de la production de pétrole qui lui reviennent aux termes du Traité. Le Gouvernement

australien examine toujours l'accord de décembre 2001 sur les arrangements financiers concernant la production de gaz entre le Timor oriental et les sociétés pétrolières exploitant le gisement de Bayu-Undan. En vertu du Traité sur la mer de Timor, cet accord permettrait de mettre en valeur le gaz de Bayu-Undan au-delà de la phase liquide actuelle. Le Gouvernement de transition suit de près les intérêts des producteurs dans l'autre grand gisement pétrolier de la zone relevant du Traité, Greater Sunrise, qu'il reste encore à mettre en valeur. L'exploitation du gaz de ce gisement pourrait accroître les recettes du Timor oriental.

Agriculture et pêche

50. L'agriculture et la pêche continuent d'apporter la contribution la plus importante au produit national brut du Timor oriental; il est estimé qu'elles représentent un tiers du produit intérieur brut. Sur le plan agricole, les efforts se sont concentrés dans les domaines suivants : accroissement de la production végétale en vue d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire; vaccination du bétail et diffusion de directives sur la santé animale; réparation et entretien de plus de 5 000 hectares de systèmes d'irrigation communautaires; collaboration avec les entreprises et la société civile afin de fournir du matériel aux pêcheurs et des outils simples aux cultivateurs; remise en état des principales écloseseries et des installations portuaires de Hera; élaboration de stratégies pour la création de revenus en faveur des agriculteurs et des pêcheurs est-timorais. À la suite de ces efforts, la production agricole est remontée au niveau d'avant 1999 et les prises de poissons de mer devraient atteindre comme prévu les niveaux de 1998 d'ici au milieu de 2002.

Infrastructure

51. Le Département des travaux publics s'attache actuellement à reconstruire dans l'ensemble du pays 40 bâtiments officiels destinés à divers services publics, pour un coût de plus de un million de dollars. Dans le domaine des transports routiers, l'accent a été mis sur le Département des services routiers et la remise en état de ses capacités de gestion de l'entretien du réseau. La majorité des réparations ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental (21,3 millions de dollars sur deux ans), qui a bénéficié d'une contribution importante du Gouvernement japonais. Le Département des eaux et de l'assainissement assure actuellement le fonctionnement de systèmes d'adduction d'eau dans 13 villes de district. Plusieurs grands projets sont consacrés à la remise en état et au renforcement des infrastructures et des capacités du Timor oriental. Au cours des trois derniers mois, de grands projets évalués à 18 millions de dollars et financés par des donateurs ont commencé à Dili et dans les districts de Covalima, Bobonaro et Viqueque.

52. La remise en état de plus de 17 centrales électriques rurales et de la centrale de Comoro a été achevée et toute la ville de Dili est maintenant alimentée en électricité. D'importantes réparations ont été faites dans le système d'adduction d'eau de la ville de Aileu. C'est uniquement à Dili qu'il existe actuellement un système de facturation de l'énergie et trois centres ont été créés pour desservir les 18 000 abonnés.

53. Le Ministère des transports et des communications s'est intensément préparé à la réduction considérable du réseau de communications de l'ATNUTO qui se produira lorsque la mission sera achevée. Il a fallu envisager diverses options pour

assurer des services de transport adéquats ou minimaux après l'indépendance, en accordant une attention particulière aux besoins spéciaux de l'enclave isolée d'Oecussi. Une compagnie internationale de navigation assurera un service régulier de passagers entre Dili et Oecussi et entre Dili et l'île d'Atauro, qui devrait commencer en mai. Des efforts complémentaires sont faits pour appliquer un nouvel accord conclu avec l'Indonésie en vue d'assurer pour les résidents d'Oecussi un itinéraire de transit par autocar à travers le Timor occidental. Les autorités indonésiennes ont fait état de problèmes logistiques et administratifs et de préoccupations en matière de sécurité pour expliquer les retards survenus dans l'application de l'accord. Je voudrais demander instamment au Gouvernement indonésien de mettre en oeuvre cet accord sans délai afin que ce nouveau service essentiel puisse être en place avant l'indépendance.

54. La rénovation et l'amélioration du terminal des lignes intérieures à l'aéroport de Dili sont maintenant achevées avec l'installation d'un nouveau dispositif de lutte contre l'incendie et d'un système modernisé de navigation aérienne. L'aménagement du port de Dili se poursuit et devrait être bientôt terminé si les conditions climatiques le permettent.

Éducation et santé

55. Le Gouvernement de transition a accompli des progrès substantiels dans le secteur de l'éducation et les travaux de remise en état d'urgence sont en grande partie achevés. L'éducation pour la plupart des enfants est-timorais d'âge scolaire s'est normalisée et la scolarisation atteint maintenant plus de 240 000 enfants, soit un chiffre supérieur à celui d'avant 1999 qui était d'environ 190 000.

56. L'étape de la remise en état est maintenant passée à la phase de développement, l'accent étant mis sur l'amélioration de la qualité et la viabilité à plus long terme. Cinq nouvelles écoles pilotes ont été achevées tandis que 14 écoles primaires et secondaires intégrées et 65 écoles primaires modernisées doivent être construites. Un plan d'éducation de cinq ans a été également formulé et l'accent y est mis sur l'amélioration des programmes, la formation des enseignants et le renforcement de la capacité de gestion de l'ensemble du secteur. Il existe encore 800 postes d'enseignant inscrits au budget qui n'ont pas été pourvus en raison de la faiblesse des candidats. À l'heure actuelle, 150 enseignants portugais enseignent cette langue et forment des professeurs de portugais pour le primaire. Des donateurs ont été sollicités pour financer le relèvement du niveau des enseignants et augmenter leur nombre. Le budget de 2003 prévoit la création d'un institut d'éducation permanente pour la formation des enseignants.

57. La mise en place d'une infrastructure nationale de santé a accompli des progrès substantiels au cours des derniers mois. Le premier de 24 centres de santé communautaire sera achevé en avril et l'ensemble des 64 centres existants fourniront des services de santé de base dans l'ensemble du pays. Les installations en place sont peu à peu équipées de postes de radio à haute fréquence, ce qui permet d'établir une liaison entre les services fournis. En février, un nouvel entrepôt a été ouvert pour approvisionner en médicaments et en produits médicaux tous les districts du Timor oriental. La remise en état et la reconstruction de l'hôpital national de Dili et des cinq hôpitaux régionaux font l'objet d'une proposition présentée au Conseil des ministres, l'objectif étant de renforcer considérablement les services secondaires et chirurgicaux disponibles au niveau national.

Transition

58. Le personnel international a été réduit progressivement dans l'ensemble des composantes de l'ATNUTO à mesure que les institutions et les effectifs nationaux prenaient le relais dans la fourniture de services publics (voir annexe I du présent rapport).

59. Un certain nombre de fonctions gouvernementales qui continuent à être assurées par l'ATNUTO, telles que les médias, les services juridiques, la politique en matière de défense et de police, les achats et la gestion des élections, sont réaménagées afin d'être incorporées à l'État, dans certains cas en tant qu'établissements publics indépendants. Les Forces de défense du Timor oriental, qui relèvent actuellement de mon Représentant spécial, seront également placées sous la supervision du Ministre, sous réserve des accords entre la composante militaire de l'ONU et les forces de défense du Timor oriental concernant le commandement et la conduite des opérations, qui sont actuellement élaborés pour la mission appelée à succéder à l'ATNUTO.

60. Dans d'autres secteurs tels que les communications, les services seront plus restreints en attendant la création d'un réseau national privatisé au cours des 12 prochains mois. Une réglementation a été promulguée afin d'établir un organe de radiodiffusion indépendant et un appui est sollicité des donateurs afin de maintenir en place les médias publics existants jusqu'à ce que la radiodiffusion nationale devienne opérationnelle. Plusieurs nouvelles institutions judiciaires et quasi judiciaires prescrites dans la Constitution devront être créées, la plus haute priorité devant aller au Bureau du Médiateur, à la Haute Cour de justice et au Conseil supérieur de la magistrature.

61. La plupart des politiques régissant les nouveaux services et organes publics sont élaborées dans le contexte du budget pour 2002/03, qui déterminera le niveau des services à appuyer. Ce budget est établi pour la première fois par un Conseil des ministres entièrement timorais, selon les principes qu'il a déterminés. Il sera examiné lors de la conférence de donateurs qui doit avoir lieu à Dili les 14 et 15 mai 2002.

III. Rôle de l'ONU après l'indépendance

A. Planification de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO

62. La planification de cette mission s'est effectuée sur le terrain et dans le cadre de la cellule de mission intégrée, à New York, au cours des 12 derniers mois. Tous les intéressés ont été longuement consultés. Les équipes de planification de New York et de Dili, qui se composent de civils, de policiers et de militaires en poste sur le terrain et au siège, y ont mis la dernière main lors de la réunion qu'elles ont tenue au Timor oriental du 17 au 24 mars 2002. Le projet de mandat et de structure de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO, qui a été exposé en détail dans des rapports antérieurs (S/2001/719, par. 52 à 60; S/2001/983, par. 59 à 80; et S/2002/80, par. 76 à 94), est examiné de manière plus approfondie dans le présent rapport, conformément à la résolution 1392 (2002) du Conseil de sécurité.

63. Ce projet prévoit une réduction continue des effectifs de la mission de maintien de la paix des Nations Unies au cours de la période qui suivra l'accès à l'indépendance, réduction qui sera étudiée de manière à assurer la sécurité et la stabilité du nouvel État et à permettre un retrait graduel de la mission au cours d'une période de deux ans. Afin que l'ONU puisse passer progressivement du maintien de la paix à l'aide au développement traditionnelle, il prévoit également la mise en place de mécanismes devant assurer la coordination des activités de la mission avec celles des organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, de la société civile et celles prévues dans le plan national d'aménagement et de développement établi par le Gouvernement timorais.

1. Mandat, principes opérationnels et programmes de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO

64. Sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité, une Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) serait créée; son mandat consisterait :

- a) À fournir au Timor oriental l'assistance dont il a besoin pour assurer sa stabilité et la viabilité de sa toute nouvelle administration;
- b) À contribuer à la mise en place de forces de police qui mènent leurs activités conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme;
- c) À contribuer au maintien de la sécurité intérieure et extérieure.

65. La MANUTO veillera, tout en maintenant la stabilité, à ce que l'ensemble des responsabilités opérationnelles soient confiées aux autorités timoraises dès que possible, dans le cadre d'un processus d'évaluation et de réduction d'effectifs devant s'étaler sur une période de deux ans (voir S/PRST/2001/32).

66. Conformément aux principes directeurs annexés à mon rapport précédent (S/2002/80, annexe), il est proposé de mettre en oeuvre un plan général d'exécution du mandat de la MANUTO qui comprendra trois grands volets : stabilité, démocratie et justice; sécurité intérieure et maintien de l'ordre; et sécurité extérieure et police des frontières.

2. Structure d'ensemble

67. La mission, qui sera dirigée par mon Représentant spécial, comprendra une composante civile, une composante de police et une composante militaire. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général se composera des services qui sont généralement indispensables aux opérations de maintien de la paix polyvalentes, ainsi que de services qui coordonneront les activités relatives aux sexospécificités et au VIH/sida. La composante civile comprendra un petit groupe d'experts, qui apportera au tout nouveau gouvernement l'assistance dont il a absolument besoin, un Groupe des crimes graves, qui aura pour mission de faciliter la conduite des enquêtes et des procédures judiciaires relatives à ces crimes, et un Groupe des droits de l'homme. Les activités de ce dernier, qui sera représenté sur le terrain, consisteront : à se maintenir en contact avec la Commission réception, vérité et réconciliation; à donner des avis au sujet de la situation relative aux droits de l'homme et des mécanismes destinés à garantir l'exercice de ces droits; et à enseigner les droits de l'homme au personnel des Nations Unies et aux Timorais concernés, en particulier les forces de police et les forces de défense.

68. Initialement, la composante police civile et la composante militaire de la MANUTO exigeront respectivement des effectifs de 1 250 et 5 000 hommes, tous rangs confondus. Ces effectifs seront graduellement réduits et retirés à mesure que les conditions préalables à leur retrait auront été remplies.

3. Plan d'exécution du mandat de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO

Programme I. Stabilité, démocratie et justice

a) Appui à l'administration après l'accès à l'indépendance

69. En dépit de l'aide apportée par l'ATNUTO à la mise en place d'une Administration publique au Timor oriental, les nouvelles institutions timoraises demeurent fragiles. Au cours de la période qui suivra immédiatement l'accès à l'indépendance, les structures administratives de base ne pourront rester viables et fonctionner convenablement sans assistance. Dans les domaines qui revêtent une importance cruciale pour la viabilité du Gouvernement, la stabilité politique et la prestation de services de base et dont le financement n'est pas assuré, la MANUTO viendra en aide au Gouvernement en lui fournissant des experts internationaux.

70. Comme je l'ai signalé précédemment, une centaine de fonctions essentielles devront être assurées au cours de périodes allant de 12 à 24 mois (voir S/2001/983 et Corr.1, S/2002/80 et Corr.1 et S/PRST/2001/32). Le personnel chargé de remplir ces fonctions, qui sera regroupé au sein d'un Groupe d'appui civil, fournira une assistance au Gouvernement dans les fonctions administratives suivantes : services financiers et centraux (42 personnes); systèmes internes du Conseil des ministres, du Cabinet du Premier Ministre et de divers ministères (27); services essentiels (eau et assainissement, électricité, routes, logement, ports et santé) (17); et systèmes juridiques et judiciaires (14). Les effectifs susmentionnés ont été calculés en fonction des priorités définies dans le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan national de développement du pays.

71. De concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les ministères timorais concernés, l'ATNUTO a mis la dernière main aux descriptions des postes nécessaires, dont elle a fait savoir publiquement en février 2002 qu'ils étaient à pourvoir, à condition que l'Assemblée générale en approuve la création (voir A/56/685, par. 15). Sur ces 100 postes, huit concernent des Volontaires des Nations Unies et ont fait l'objet d'une publicité distincte, et cinq seront financés en partie par le Fonds monétaire international, qui aura son mot à dire quant au recrutement des titulaires. Plus de 2 000 personnes de 117 nationalités ont fait acte de candidature. Une première sélection a été effectuée au mois de mars et le recrutement se poursuit activement avec les ministres et hauts fonctionnaires timorais concernés.

72. Jusqu'à présent, le Gouvernement a recommandé le recrutement de 71 candidats (originaires, dans une proportion de 42 %, de pays lusophones). Sur ces 71 personnes, 41 sont déjà titulaires d'un poste et 31 sont des candidats extérieurs. Trois postes n'ont pas suscité la candidature de personnes remplissant les conditions minimales requises : celui de conseiller pour les affaires pénitentiaires, celui de conseiller auprès du Directeur général du Ministère des affaires et de la planification économiques; et celui de conseiller principal auprès de l'Inspecteur général. De même, aucun candidat satisfaisant n'a pu être trouvé pour les six postes suivants : économiste à l'Office des services bancaires et des paiements; conseiller

en matière de chancellerie et d'enregistrement des actes publics : procureur; avocat commis d'office; conseiller pour les questions relatives à l'eau et à l'assainissement; et conseiller en matière de réseau routier. Le Secrétariat et l'ATNUTO ont donc diffusé une note verbale dans laquelle ils ont demandé aux États Membres de les aider d'urgence à trouver de bons candidats pour pourvoir les neuf postes en question et faire en sorte que toutes les fonctions essentielles puissent être remplies d'ici à la fin mai 2002.

73. L'ATNUTO et le Gouvernement de transition se sont mis d'accord sur une conception de la gestion du Groupe qui donne au Gouvernement timorais la possibilité de bien maîtriser la transition tout en permettant à l'ONU de contrôler, comme elle en a l'obligation, l'utilisation des crédits qui seront inscrits au budget ordinaire de la MANUTO. Selon cette conception, une petite équipe de liaison constituée au sein de celle-ci serait chargée d'établir les plans de travail des experts techniques, de superviser leurs travaux, d'adopter les objectifs si nécessaire et d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail, d'évaluer les comportements professionnels en consultation avec les superviseurs de l'administration timoraise et de donner des avis au sujet des prolongations d'engagement. Elle serait aussi chargée de veiller à la bonne application des réglementations appelées à régir l'administration timoraise, notamment ceux concernant la responsabilisation, la transparence, l'équité et les droits de l'homme qui sont applicables à la gestion de l'information, du personnel, des ressources matérielles et des services publics.

74. Sur la base de l'estimation des besoins faites par le Gouvernement, il est prévu que le Groupe d'appui civil mène à bien la plupart de ses activités relatives aux services essentiels et aux systèmes juridiques d'ici à novembre 2003 et procède à ce moment-là à une réduction de 30 % de ses effectifs. Les 70 autres postes, qui s'occupent des services financiers et centraux et des systèmes internes, seraient supprimés d'ici à mai 2004. On trouvera à l'annexe II du présent rapport indiquant le calendrier de la réduction des effectifs du Groupe d'appui civil.

75. Le PNUD a recensé les besoins d'aide internationale au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté et, comme suite aux longues consultations qu'il a tenues avec le Gouvernement de transition, établit actuellement une liste d'environ 200 postes qui est en cours de mise au point. Les titulaires des postes en question exerceront leurs fonctions aux ministères des finances, de l'administration interne, des affaires et de la planification économique, des affaires étrangères, à la présidence et dans le cabinet du Premier Ministre, ainsi que dans certains ministères techniques tels que ceux de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des pêches, des communications et des transports et de l'eau et des travaux publics. L'ATNUTO, le PNUD et le Gouvernement de transition ont tenu des consultations préliminaires avec les représentants des donateurs basés à Dili, qui ont manifesté un intérêt particulier pour les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la justice et des finances. Le PNUD a élaboré un projet général visant à coordonner et gérer les contributions des donateurs souhaitant fournir un appui autrement que dans le cadre d'arrangements bilatéraux et il procède à des évaluations en matière de recrutement, de gestion des contrats et d'exécution des tâches.

b) Aide à la conduite des enquêtes sur les crimes graves et des poursuites judiciaires auxquelles elles donnent lieu

76. Le deuxième objectif du programme I consiste à continuer à faciliter la conduite des enquêtes et des poursuites judiciaires en vue de traduire en justice les responsables des crimes graves commis en 1999, conformément aux priorités définies par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1272 (1999), 1319 (2000) et 1338 (2001). Les forces de police et l'administration judiciaire timoraises sont désormais en mesure d'enquêter sur les délits ordinaires et d'en traduire les auteurs en justice mais la portée et la nature des crimes graves dépassent leurs capacités actuelles. Il faudra donc continuer à leur fournir les services d'experts internationaux.

77. Le Groupe des crimes graves de la MANUTO continuera d'être dirigé par un procureur général adjoint recruté sur le plan international, qui rendra compte de son action au procureur général au Timor oriental. Il fera porter l'essentiel des enquêtes menées par le Groupe sur les 10 affaires prioritaires et sur les personnes qui ont prémédité et commis des crimes ou ont incité ou contribué à leur commission. Conformément au plan de travail du Groupe, les enquêtes sur les 10 affaires prioritaires et cinq autres enquêtes sur des violences graves, étendues et répétées devraient être achevées d'ici à la fin de 2002, et le nombre des enquêteurs serait réduit graduellement d'un tiers. Ceux qui seront maintenus en fonction auront pour mission d'aider les procureurs à mener des compléments d'enquête pendant les procès et de témoigner.

78. La plupart des principaux suspects sont toujours en fuite et la capacité du système judiciaire timorais de les juger demeure limitée. Les chambres spéciales du tribunal de district de Dili auront donc besoin de continuer à bénéficier, pendant toute l'année 2003, des services de juges internationaux pour mener à bien les procès dont elles ont la charge. Elles auront besoin également d'avocats internationaux de la défense ayant une grande expérience du droit pénal international pour assurer aux accusés une représentation appropriée et un procès équitable. Le Groupe des crimes graves continuera à aider les inspecteurs indonésiens à enquêter sur les crimes commis antérieurement. J'engage instamment l'Indonésie à aider davantage encore les autorités timoraises à faire en sorte que les personnes responsables d'avoir prémédité et commis des crimes graves soient traduites en justice.

Programme II. Sécurité intérieure et maintien de l'ordre

79. Ce programme a deux objectifs, à savoir continuer à assurer le maintien de l'ordre après l'accès à l'indépendance et aider les forces de police timoraises à devenir opérationnelles en leur dispensant une formation, en travaillant avec elles dans les mêmes locaux et en leur transférant des responsabilités graduellement et de manière concertée.

80. Pendant la période couverte par le mandat de l'ATNUTO, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en place de forces de police compétentes, efficaces et viables qui respectent les normes internationales. L'école de police qui a été créée en mars 2000 continue à dispenser une formation de base et peut accueillir jusqu'à 300 élèves policiers. Lorsque l'indépendance sera proclamée, 1 800 policiers timorais auront reçu une formation de base et seront déployés dans tout le pays. D'autres, au nombre de 1 030, doivent également recevoir une formation de manière

que le nombre des policiers atteigne le chiffre prévu de 2 830 (dont 230 fonctionnaires des douanes et des services d'immigration). Après avoir reçu leur formation, les policiers timorais travaillent avec leurs homologues des Nations Unies dans les mêmes locaux, exerçant leurs fonctions à des niveaux appropriés de commandement sous leur supervision.

81. Le programme sera mis en oeuvre par la composante police civile de la MANUTO, qui sera assistée pour ce faire par un petit nombre de spécialistes civils. Des arrangements spéciaux destinés à définir les relations de travail entre l'armée et la police sont établis actuellement et seront arrêtés officiellement avant l'indépendance. Ils doivent permettre notamment à l'armée d'épauler solidement la police au cas où elle serait débordée lors d'incidents graves mettant en jeu la sécurité intérieure du pays.

82. Les forces de police timoraises (FPTO) seraient en mesure d'exercer toutes les fonctions de base en matière de police – prévention et détection des crimes et délits, règlement de la circulation, maintien de l'ordre à l'occasion de grands rassemblements, police de proximité, notamment – et de répondre aux besoins spéciaux des personnes vulnérables, en particulier des victimes de la violence au foyer. Certaines fonctions spécialisées telles que les enquêtes médico-légales devant être sous-traitées, il faudra veiller à leur donner plus d'ampleur à mesure que le budget national augmentera.

83. Un plan prévoyant l'entrée en fonctions des forces de police timoraises a été mis au point en concertation avec le Gouvernement de transition. Ce plan prévoit un transfert graduel des responsabilités de maintien de l'ordre aux policiers timorais à mesure qu'ils seront reconnus aptes à exercer leurs fonctions et que les commissariats seront habilités à entrer en service. Les équipes mobiles de police des Nations Unies continueront à inspecter les postes de police pour s'assurer de leur bon fonctionnement et à faire en sorte que les commissariats et autres unités de police répondent aux normes de compétence et d'intégrité exigées des policiers et de la hiérarchie. Une fois le transfert des responsabilités effectué, la police des Nations Unies ne remplirait plus qu'une fonction consultative technique. Les premiers transferts de responsabilité devraient s'effectuer dans le district d'Aileu lors de la proclamation de l'indépendance. D'autres sont prévus dans quatre autres districts et dans huit unités spécialisées d'ici au 31 décembre 2002 et dans les autres districts d'ici à novembre 2003.

84. La police internationale et la police nationale continueront à travailler ensemble, sous le même commandement, jusqu'à ce que des commissaires de police timorais assument la responsabilité opérationnelle des 13 districts, unités spécialisées et services centraux. Dans l'intervalle, ils resteraient placés sous le commandement du commissaire de police international relevant de son représentant spécial. Ces dispositions seront confirmées entre l'ONU et le Gouvernement de transition du Timor oriental, qui est en cours d'élaboration.

85. Tout au long de la période de transition, une formation spécialisée, notamment aux droits de l'homme et à l'encadrement, sera fournie. La MANUTO continuera à aider les forces de police timoraises à s'organiser, à acquérir une déontologie et à mettre au point leur structure organisationnelle. Une fois que cette structure aurait été approuvée et que les services centraux entreraient en fonctions, ce qui devrait se produire en janvier 2004, le commissaire national de la police assumerait

pleinement ses responsabilités, avec l'aide d'un nombre restreint de policiers de la MANUTO qui resteraient sur place pour lui fournir des conseils.

86. À mesure que les policiers timorais assumeront l'ensemble de leurs fonctions, les effectifs de la police des Nations Unies seraient graduellement ramenés de 1 250 personnes au moment de l'accès à l'indépendance à 100 en janvier 2004. On trouvera à l'annexe III du présent rapport le plan de réduction des effectifs de la police des Nations Unies et de passation des pouvoirs aux forces de police timoraises.

Programme III. Sécurité extérieure et contrôle des frontières

a) Appuyer la sécurité extérieure et la défense de l'intégrité territoriale

87. Le programme aurait pour premier objectif de poursuivre l'action engagée pour assurer la sécurité extérieure et défendre l'intégrité territoriale du Timor oriental – ce rôle étant dévolu à la composante militaire de la MANUTO – tout en veillant parallèlement à ce que les responsabilités en la matière soient transférées en temps utile à la Force de défense du Timor oriental et aux départements de l'administration publique compétents.

88. La Force de défense du Timor oriental, qui sera encore très peu développée au moment où le Timor oriental accèdera à l'indépendance, ne devrait être pleinement opérationnelle qu'en janvier 2004. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de transition du Timor Oriental examinent actuellement un accord officiel définissant les modalités de la coordination entre les forces de maintien de la paix et la Force de défense du Timor oriental au lendemain de l'indépendance.

89. Bien qu'affaiblies en termes d'organisation et de capacité, les milices du Timor occidental représentent aujourd'hui encore un facteur de risque potentiel. La réduction des effectifs de la force de maintien de la paix, y compris du nombre d'observateurs militaires, mise sur un scénario d'atténuation progressive de cette menace. À ce jour, les progrès enregistrés à cet égard sont la conséquence directe de la présence dissuasive d'un solide effectif de maintien de la paix et des mesures prises par le gouvernement indonésien pour contenir les agissements des milices. Mais en définitive le règlement de ce problème passe essentiellement par le retour au Timor oriental, ou la réinstallation permanente, des Timorais réfugiés dans la partie occidentale de l'île ou ailleurs en Indonésie.

90. Un plan de passation des pouvoirs à la Force de défense du Timor oriental et aux départements de l'administration publique compétents sera élaboré en concertation avec les autorités du Timor oriental pour approbation avant l'indépendance.

91. La réduction des effectifs de la composante militaire se ferait en quatre étapes échelonnées sur deux ans. Le plan serait conçu de telle sorte que la MANUTO conservera une capacité de réaction suffisante pour conduire des opérations dans tout le Timor oriental. Les observateurs militaires seraient moins nombreux. Ils auraient essentiellement pour rôle de faciliter le dialogue de l'ONU et de la population du Timor oriental avec les autorités indonésiennes, et en particulier avec les forces armées indonésiennes le long de la ligne de coordination tactique. Ils seraient également chargés de traiter avec la Force de défense du Timor oriental et de conserver une certaine visibilité à la mission pendant quelque temps dans les zones que la réduction des effectifs aura privées de présence militaire. On trouvera à

l'annexe IV du présent rapport une représentation graphique du plan de réduction des effectifs.

92. *Phase 1 – de mai à novembre 2002* : Après l'accession du Timor oriental à l'indépendance, la force de maintien de la paix déploierait un effectif initial de 5 000 hommes, dont 120 observateurs militaires, contre un effectif autorisé de 8 950 hommes, tous grades confondus, pour l'ATNUTO. Comme la sécurité intérieure serait alors exclusivement du ressort de la police civile nationale et de celle de la MANUTO, les soldats se retireraient d'un certain nombre de districts de l'est. La composante militaire resterait présente sur l'ensemble du territoire avec un effectif restreint très mobile pouvant éventuellement appuyer la police. À la fin de cette phase, l'effectif militaire serait de quelque 3 870 hommes.

93. *Phase 2 – de novembre 2002 à juillet 2003* : en juillet 2003, la frontière serait probablement tracée, et on peut présumer qu'elle sera alors tenue par les autorités civiles, dont la police. D'ici là, le risque potentiel d'incursions des milices de Timorais de l'Est venues d'Indonésie aurait considérablement diminué, de sorte que la composante militaire pourrait retirer ses effectifs du voisinage immédiat de la frontière et fermer ses postes aux points de jonction. La normalisation de la frontière permettrait d'établir une seule zone d'opérations dans la section nord-sud, et de réduire la présence au poste frontière de l'enclave d'Oecussi. Ces ajustements se solderaient par un retrait partiel de la zone ouest et de la frontière et par une nouvelle diminution de l'effectif, qui serait alors d'environ 2 780 hommes.

94. *Phase 3 – de juillet à décembre 2003* : La composante militaire réduirait de nouveau ses effectifs, ne conservant qu'une présence minimale suffisante pour conduire des opérations ponctuelles. À la fin de cette phase, l'effectif militaire serait d'environ 1 750 hommes.

95. *Phase 4 – de décembre 2003 à juin 2004* : À partir de janvier 2004, la défense du territoire contre d'éventuelles menaces militaires extérieures sera entièrement du ressort de la Force de défense du Timor oriental. Le retrait total de la force de maintien de la paix interviendra avant fin juin 2004.

b) Concourir à la sécurité et au contrôle des frontières

96. Le deuxième objectif du programme III sera de prêter assistance à l'élaboration des structures et politiques nationales en matière de sécurité et de contrôle des frontières, y compris en facilitant les négociations avec les pays voisins sur la délimitation et le tracé des frontières. Sa réalisation mobilisera toutes les composantes (militaire, police et civile).

97. Le processus de démarcation de la frontière entre le Timor oriental et l'Indonésie vient à peine de commencer, et la reconnaissance initiale commune a été reportée à la fin d'août 2002. S'il n'y a pas d'autre retard, le projet de tracé devrait être prêt avant la fin de 2002, et la frontière internationale pourrait être délimitée d'ici à juillet 2003.

98. Il appartiendra à la Force de police du Timor oriental de déployer ses patrouilles le long de la frontière normalisée et de contrôler les entrées sur le territoire. Le Gouvernement aura également besoin de services de douanes opérationnels. Il y aura certes trois spécialistes des questions douanières dans le Groupe d'appui civil de la MANUTO, mais l'appui complémentaire coordonné des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sera le bienvenu.

B. Rôle du système des Nations Unies après l'indépendance

99. Les programmes de la MANUTO seront élaborés en concertation avec l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les autres acteurs bilatéraux et la société civile; ils s'articuleront avec le plan national de développement élaboré par le gouvernement du Timor oriental – l'objectif étant d'assurer une transition en douceur vers le plan-cadre normal des Nations Unies pour l'aide au développement à moyen et long termes.

100. Le Timor oriental aura besoin d'aides au développement substantielles pendant les trois premières années de son existence d'État indépendant. Afin que les contributions des donateurs aillent effectivement aux priorités essentielles du budget national, à l'assistance technique et au relèvement du pays, l'aide internationale sera coordonnée dans le cadre du plan national de développement (voir par. 47) qui déterminera également les besoins d'assistance technique du gouvernement non couverts par les postes du Groupe d'appui civil de la MANUTO.

101. J'ai l'intention de demander au Coordonnateur résident des Nations Unies au Timor oriental d'être mon Représentant spécial adjoint. Il lui appartiendra d'organiser la coordination générale des projets et programmes exécutés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

102. Le coordonnateur des activités de développement des Nations Unies au Timor oriental continuerait d'utiliser un certain nombre de mécanismes de coordination : tous les programmes auraient le même cycle budgétaire, qui cadrerait avec le plan national de développement; des groupes et comités interinstitutions se sont constitués autour de thèmes précis – développement des capacités, condition de la femme, VIH/sida, information, locaux communs et questions administratives. Viendraient s'y ajouter d'autres groupes pour traiter d'autres questions – plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, partage des coûts de communication par Internet, site Web commun des organismes des Nations Unies, base de données interinstitutions sur les informations sectorielles et les projets, réunions hebdomadaires des chefs de secrétariat des institutions, fonds et programmes des Nations Unies et du personnel de la MANUTO, sous la présidence du Représentant spécial adjoint. Mon Représentant spécial rencontrerait régulièrement ces chefs de secrétariat pour examiner des questions d'intérêt commun.

103. L'annexe V du présent rapport résume sous forme de tableau les domaines d'intervention des différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le nouveau Timor oriental indépendant. Tous les projets privilégieront le développement des capacités, la valorisation du capital humain, le renforcement des institutions et l'élaboration de politiques.

IV. Aspects financiers

104. Comme il est indiqué dans mon dernier rapport, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/249 du 24 décembre 2001, a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 458 millions de dollars pour le fonctionnement de l'ATNUTO pendant l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, à raison d'un montant mensuel brut de

20 millions de dollars pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 2002.

105. Ma proposition concernant la cession des actifs de l'ATNUTO a été soumise à l'Assemblée générale, qui l'examinera au cours de la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-sixième session. Par ailleurs, le projet de budget de la MANUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 est en préparation; il sera présenté pour examen à cette même session.

106. Au 31 mars 2002, le montant total des contributions non acquittées au Compte spécial de l'ATNUTO pour la période allant de la mise en place de l'Administration transitoire au 20 mai 2001 s'établissait à 115 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées se montait à 1 422 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

V. Observations et recommandations

107. Il y a deux ans et demi, le Timor oriental était en ruines. À l'heure où le mandat de l'ATNUTO touche à sa fin, la paix est revenue, les principales institutions du gouvernement sont en place, et l'indépendance si ardemment désirée depuis tant d'années est toute proche. Mais tous ces acquis sont menacés s'ils ne sont pas étayés par la présence et l'engagement fort de la communauté internationale. L'ONU avait une mission véritablement historique au Timor oriental. Qui aurait pu croire qu'une toute nouvelle administration publique pourrait être créée *ex nihilo* en l'espace de 30 mois? Le peuple du Timor oriental, en partenariat avec l'ONU, a avancé résolument sur la voie de l'indépendance et de l'autonomie. Les Timorais de l'Est et les membres de la communauté internationale doivent maintenant veiller à ce que cet élan ne faiblisse pas. Le Timor oriental est désespérément pauvre, et le restera pendant quelque temps encore. Mais son peuple est désormais maître de son destin et le pays peut envisager de coopérer pacifiquement avec ses voisins. Je me félicite à cet égard de l'ouverture de discussions bilatérales et trilatérales entre le Timor oriental, l'Indonésie et l'Australie.

108. Malgré les efforts considérables déployés dans les 30 derniers mois, certaines institutions du nouvel État seront encore fragiles. Et s'il appartient incontestablement au peuple et à ses dirigeants de fonder un État viable au Timor oriental, le pays aura besoin pendant quelques temps encore de l'assistance de la communauté internationale pour consolider sa stabilité et se développer.

109. En ce qui concerne le mandat et la structure de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), j'ai présenté plus haut (sect. III) des propositions détaillées qui permettront de renforcer et pérenniser les acquis des 30 derniers mois. Le Conseil de sécurité souhaitera peut-être les approuver et autoriser l'établissement de la mission pour une période initiale de 12 mois. Quand elle aura reçu mandat d'établir la mission, l'ONU conclura un accord sur l'état des forces avec le Gouvernement du Timor oriental indépendant.

110. La MANUTO agira en concertation avec les institutions spécialisées des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé,

afin que les aides de la communauté internationale soient utilisées avec le maximum d'efficacité.

111. Le plan d'exécution du mandat de la MANUTO définit un certain nombre de jalons qui permettront au Conseil de sécurité de suivre pas à pas la réalisation des objectifs de la mission. Ces objectifs sont réalistes et réalisables, mais la MANUTO ne pourra les atteindre seule. Les États Membres qui sont en position et en mesure de prodiguer les appuis nécessaires doivent démontrer de manière tangible leur attachement à ce grand projet. Il faut agir vite, et les États limitrophes doivent unir leurs efforts pour que la frontière soit normalisée avant juillet 2003 et que la composante militaire de la mission puisse de ce fait être rapidement réduite. Elle le sera même plus tôt que prévu si l'aide des donateurs pour l'opération de tracé de la frontière et la création de la police des frontières et des services de douanes dépasse les attentes actuelles. La mission pourra alléger ses effectifs d'autant plus vite si elle atteint rapidement ses objectifs, et utiliser ailleurs les ressources ainsi dégagées.

112. Il est essentiel et urgent de soutenir matériellement et financièrement la création de la police nationale et de l'armée du Timor oriental. La MANUTO contribuera à la formation et aux mécanismes de gouvernance, mais il appartiendra aux donateurs bilatéraux de s'assurer que les services de police et les forces armées sont correctement équipés et financés. Certains financements sont vitaux. Ainsi, le tout nouveau ministère de la défense aura besoin d'aide pour se doter d'effectifs bilatéraux et d'infrastructures – y compris de quelque 5,5 millions de dollars pour créer la base permanente du premier bataillon de la Force de défense du Timor oriental et acheter des véhicules. Le service de police du Timor oriental restera sous commandement de l'ONU pendant quelque temps après l'indépendance, mais il faut lui fournir de toute urgence d'une aide financière et matérielle pour que le maintien de l'ordre puisse être assuré par les Timorais de l'Est eux-mêmes. Le budget de la police nationale du Timor oriental sera largement absorbé par les dépenses en matériel et en prestations de services, et il restera très peu d'argent pour d'autres achats essentiels – un système de transmissions, des équipements de base pour les unités de police spéciales, les armes de service – ou pour la remise en état et l'entretien des locaux.

113. Je sais que la MANUTO aidera le Timor oriental à se doter d'une police nationale efficace et au service du peuple. Mais le pays a tout autant besoin d'un appareil judiciaire performant. Si les criminels présumés arrêtés par la police échappent aux sanctions pour cause d'engorgement du système judiciaire, les citoyens ne croiront pas longtemps à la primauté du droit. Fort heureusement, la MANUTO pourra être de quelque secours pour l'élaboration des procédures relatives à l'accusation et à la défense. Cependant les États Membres devront de leur côté maintenir leur engagement pour que les investissements faits à ce jour produisent le maximum d'effets.

114. Alors que la mission proposée s'attachera surtout à créer un environnement stable au Timor oriental, les autres entités des Nations Unies ainsi que les donateurs bilatéraux et autres devront aider la population du Timor oriental à entrer dans une ère de développement économique viable. L'accord interministériel sur la liste des 200 postes prioritaires pour le développement et la lutte contre la pauvreté contribuera grandement à faire prévaloir une approche coordonnée et stratégique du développement. J'invite vivement les États Membres à s'y référer pour acheminer leur aide.

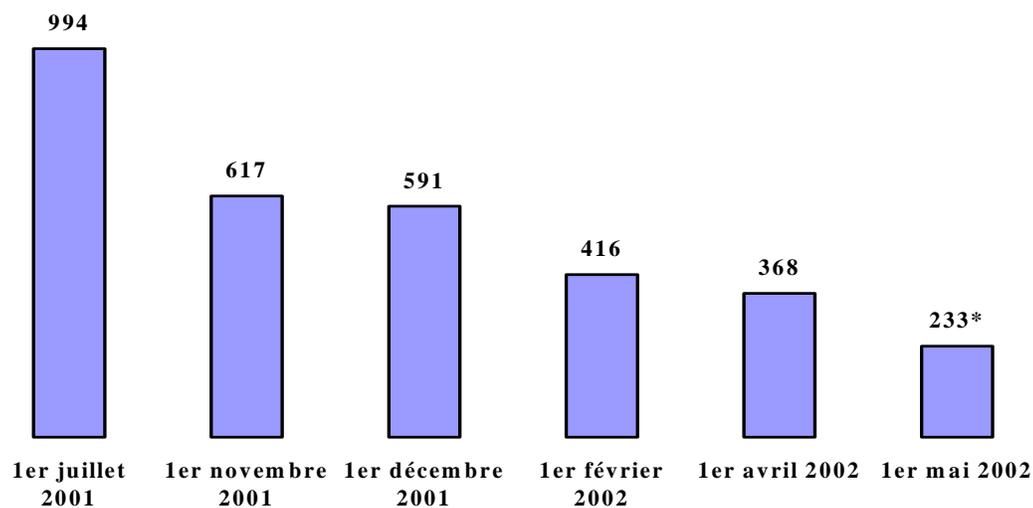
115. Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement le Conseil de sécurité et les États Membres pour leur soutien sans faille au Timor oriental. Je remercie tout particulièrement mon Représentant spécial, Sergio Vieira de Mello, qui a su constamment faire preuve de qualités exceptionnelles de leadership et de détermination, et je félicite toutes les femmes et tous les hommes qui ont fait un si remarquable travail au sein de l'ATNUTO et dans les organisations partenaires et ont aidé le Timor Oriental à surmonter les effets d'un passé tragique et à le préparer à entrer dans la communauté des nations.

Notes

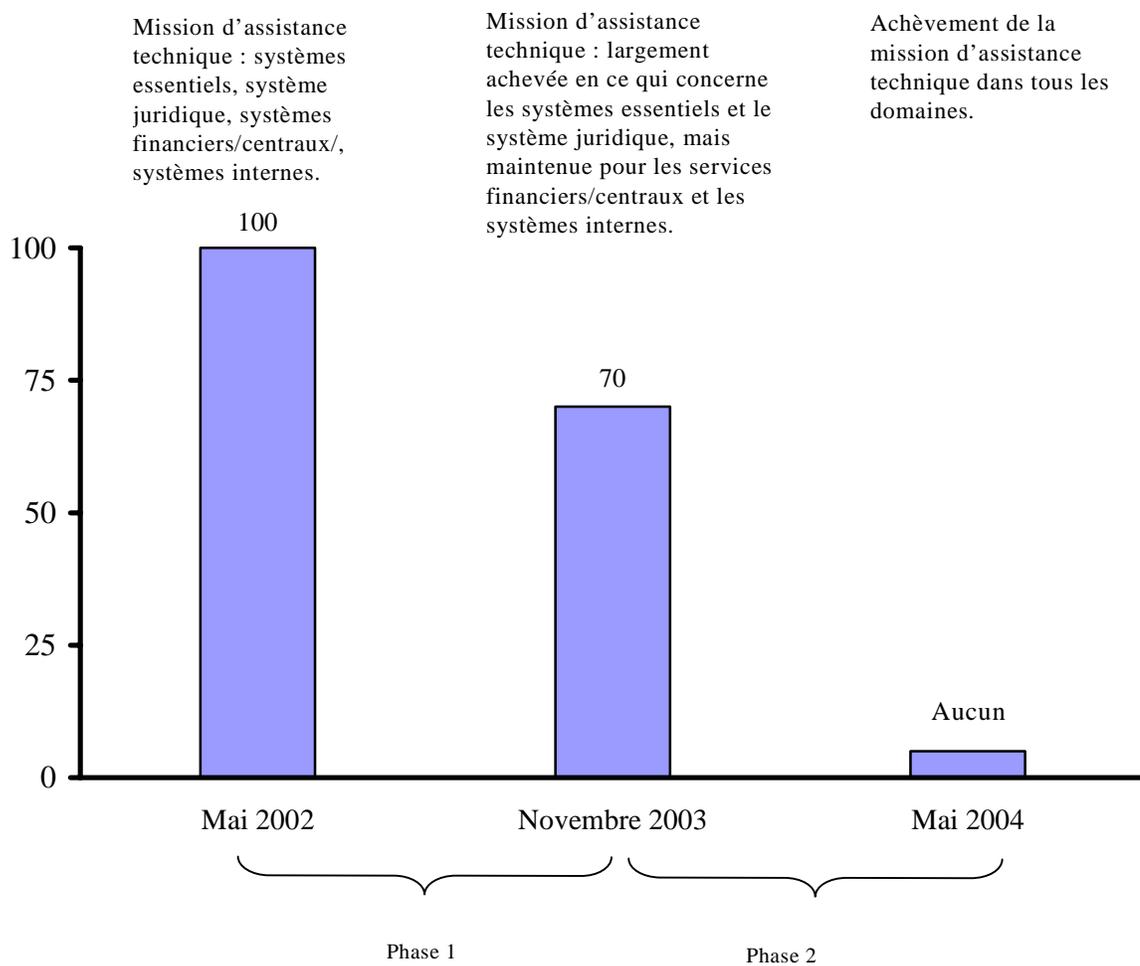
¹ Les rapports antérieurs sur les activités de l'ATNUTO sont les suivants : S/2000/53 et Add.1, S/2000/738, S/2001/42, S/2001/436, S/2001/719 et S/2001/983 et Corr.1.

Annexe I

Effectif de la MANUTO chargé d'une mission d'assistance auprès du gouvernement de transition

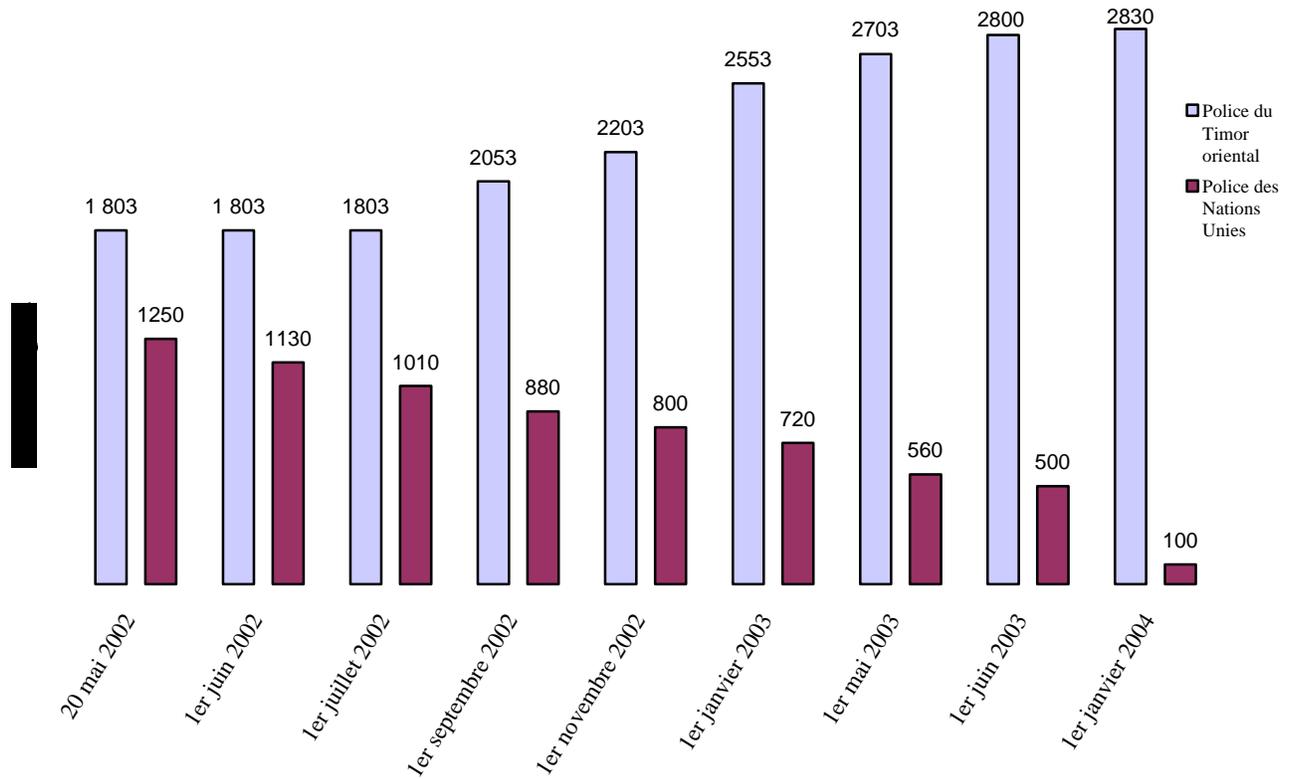


* Prévission.

Annexe II**Plan du Groupe d'appui civil de la MANUTO**

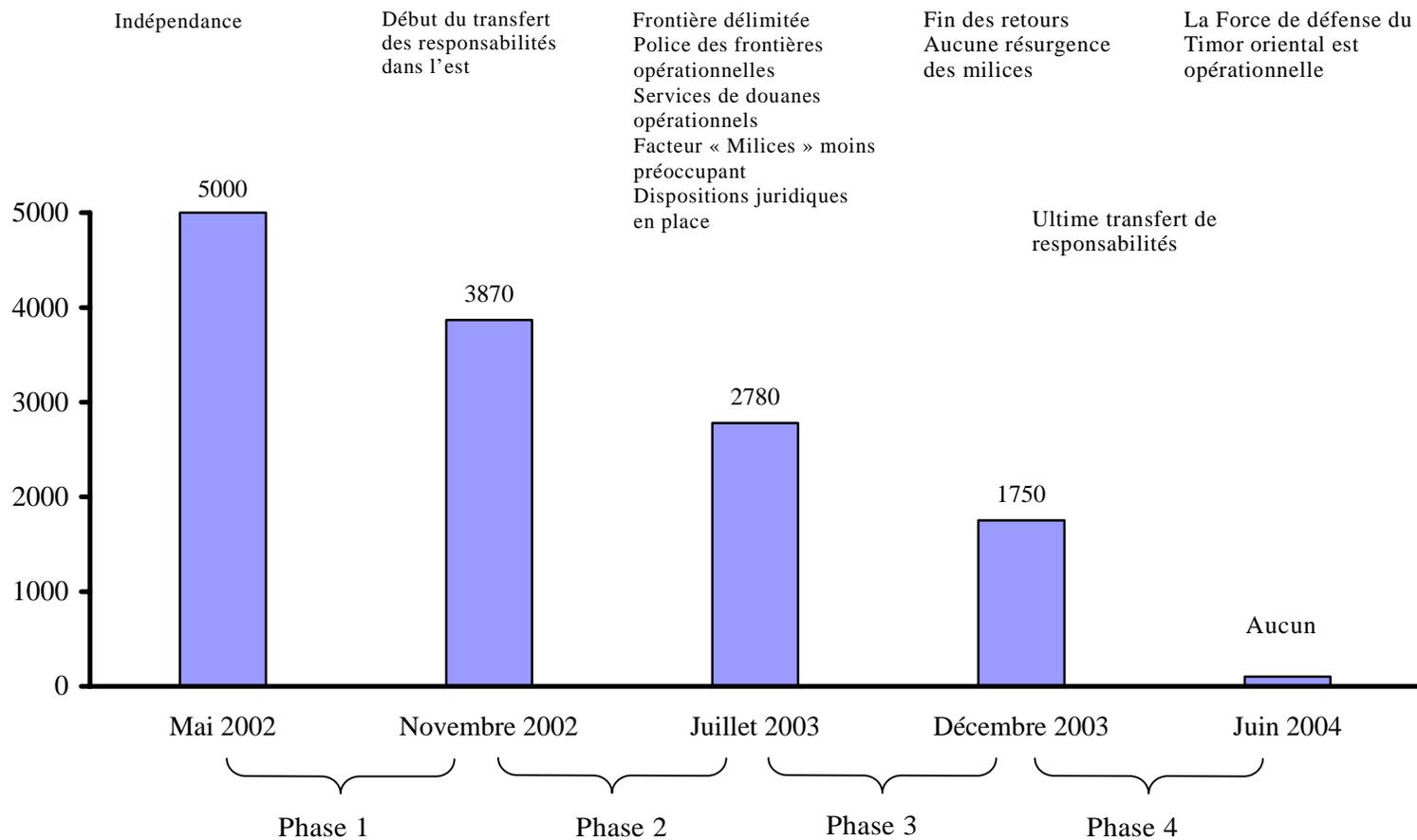
Annexe III

Effectifs de la police des Nations Unies et du Timor oriental pendant la MANUTO



Annexe IV

Composante militaire de la MANUTO : plan en quatre phases



Annexe V

**Domaines d'activités des organismes des fonds
et programmes des Nations Unies prévus
après l'accès du Timor oriental à l'indépendance**

<i>Domaines d'activités prévus</i>	<i>Organismes chef de file</i>
Gouvernance et administration publique, appareil judiciaire, renforcement de la société civile, instruction civique, lutte contre la pauvreté, relèvement des infrastructures	PNUD
Éducation, protection de l'enfance, vaccination des enfants, maternité sans risque, nutrition, eau et assainissement	UNICEF
Lutte contre les maladies contagieuses, lutte contre le VIH/sida, vaccination de tous les enfants, mesures et stratégies pour améliorer le système de santé	OMS
Services de gestion, notamment pour le relèvement des infrastructures et le développement local (avec le PNUD)	UNOPS
Population et stratégie de développement, santé et procréation, maternité sans risque, amélioration du statut des femmes	FNUAP
Développement des services de l'emploi, renforcement de l'administration du travail, services d'assistance aux partenaires sociaux, création d'entreprise	OIT
Promotion de la sécurité alimentaire, aide au secteur de la pêche artisanale, politiques générales et réglementations	FAO
Appui au personnel des projets exécutés par les divers organismes, fonds et programmes, y compris pour les éléments « stabilité » et « développement »	VNU
Réintégration et protection juridique des réfugiés	HCR

